Informations de base

1991/1261(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord de coopération et d'union douanière CEE/Saint Marin et protocole Voir aussi 2004/0083(CNS) **Subject** 2.10.01 Union douanière, franchises, transit communautaire 6.40.05.01 Relations avec les pays d'Europe méridionale **Zone géographique** Saint-Marin	

Acteurs principaux

Conseil de l'Union européenne	**Formation du Conseil**	**Réunions**	**Date**
	Justice et affaires intérieures(JAI)	2411	2002-02-28

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
04/11/1991	Publication de la proposition législative initiale	COM(1991)0429	
09/12/1991	Publication de la proposition législative	09541/1991	Résumé
10/02/1992	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/03/1992	Vote en commission		
07/07/1992	Débat en plénière		
28/02/2002	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
28/02/2002	Fin de la procédure au Parlement		
28/03/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1991/1261(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Modifications et abrogations	Voir aussi 2004/0083(CNS)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 133

	Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 300-p3-a1
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	RELA/3/03396

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A3-0114/1992 JO C 125 18.05.1992, p. 0008	23/03/1992	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T3-0463/1992 JO C 241 21.09.1992, p. 0139-0169	09/07/1992	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	09541/1991	09/12/1991	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Proposition législative initiale	COM(1991)0429 JO C 302 22.11.1991, p. 0010	04/11/1991	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 2002/0245
JO L 084 28.03.2002, p. 0041 Résumé

Accord de coopération et d'union douanière CEE/Saint Marin et protocole

1991/1261(CNS) - 09/12/1991 - Document de base législatif

Cette proposition de décision vise à conclure un accord sous forme d'échange de lettres entre la CEE et la République de Saint-Marin. Cet accord institue : - une union douanière entre les deux parties s'appliquant à tous les produits relevant des chapitres 1 à 97 du Tarif Douanier Commun (TDC), à l'exception des produits visés par le Traité CECA. Cette union douanière comporte l'exemption de tout droit à l'importation et à l'exportation entre les parties, sous réserve d'une taxe à l'importation actuellement appliquée par St-Marin. Elle comporte également l'interdiction de toute restriction

quantitative ou mesure d'effet équivalent dans les échanges entre St-Marin et la Communauté. Vis-à-vis des pays non membres de la Communauté, St-Marin appliquera le TDC, les dispositions nécessaires au bon fonctionnement de l'union douanière, les dispositions de la politique commerciale commune de la CEE ainsi que les réglementations agricoles en matière d'échanges (à l'exception des restitutions et des montants compensatoires accordés à l'exportation); - une coopération élargie entre les parties qui couvre divers secteurs notamment l'industrie et les services, l'environnement, le tourisme et la culture. - un volet social qui prévoit, dans les conditions prévues par l'Accord, le principe de l'égalité de traitement entre les travailleurs san marinais et communautaires en ce qui concerne les conditions de travail et la rémunération ainsi que dans le domaine de la sécurité sociale; - diverses déclarations concernant des domaines tels que les transports, les échanges d'étudiants et de professeurs, les services, la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, les titres de formation, la réglementation technique. Un Comité de coopération, chargé de la gestion de cet Accord a également été institué.

Accord de coopération et d'union douanière CEE/Saint Marin et protocole

1991/1261(CNS) - 09/07/1992 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le rapporteur, M. Giorgio ROSSETTI (GUE, I), rappelle que Saint-Marin est la plus petite et la plus ancienne République d'Europe. C'est en fait une enclave en territoire italien. Depuis 1988, elle a adhéré au Conseil de l'Europe et récemment elle a demandé à bénéficier d'un accord de coopéra-tion et d'union douanière avec la Communauté économique européenne. Seront particulièrement renforcés les domaines de la coopération culturelle et touristique. Le commissaire SCHMIDHUBER se réjouit pour sa part de la recomman-dation de ratification de cet accord avec Saint-Marin. En adoptant le rapport de M. Giorgio ROSSETTI (GUE, I), le Parlement approuve les conclusions de l'accord de coopération et d'union douanière passé entre la Communauté et la république de Saint-Marin. Celle-ci est la plus petite et la plus ancienne républi-que du monde autonome depuis le 11ème siècle. Ses trois ressources sont l'agriculture, les carrières de pierres et l'industrie. Mais la véritable source de revenus de ce pays est le tourisme.

Accord de coopération et d'union douanière CEE/Saint Marin et protocole

1991/1261(CNS) - 28/02/2002 - Acte final

Le Conseil a adopté la décision 2002/245/CE concernant la conclusion de l'accord de coopération et d'union douanière entre la Communauté et la République de Saint-Marin et du protocole audit accord à la suite de l'élargissement ayant pris effet le 1er janvier 1995.